

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 13 décembre 2012

### Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Édith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE  
Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS (après l'aff n°2012-457) - Frédéric DANJON - Corinne GONET (après l'aff n°2012-457) - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON (après l'aff n°2012-457) - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Marie-Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF (après l'aff n°2012-457) - Sylvie TRAUTMANN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

### Absents ayant donné procuration :

France NORMAND	procuration à Danielle LE ROY
Charles ZAÏTER	procuration à Patrick GUILLEMOTEAU
Éric MARTIN	procuration à Sylvie TRAUTMANN
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à Franck RAYNAL (jusqu'à l'aff n°2012-457)
Corinne GONET	procuration à Dany DEBAULIEU (jusqu'à l'aff n°2012-457)

Secrétaire de séance : Samira EL KHADIR

\*\*\*

## Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2012

\*\*\*

## Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

### **aff n°2012-455** : Décision modificative n°1 ayant trait à l'exercice 2012

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

### **aff n°2012-456** : Exercice 2012 - Répartition n°7 des crédits de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions précisées dans la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin, Breuzard.**

### **aff n°2012-457** : Admission en non-valeur des produits communaux irrécouvrables

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'admission en non-valeur, pour un montant de 15 500,47 €, des produits cités et selon la ventilation mentionnée dans la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-458 : Budget primitif pour l'exercice 2013 – Examen et adoption**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Ufferte et MM. Raynal, Martin et Breuzard et Barthélemy votent contre.**

**aff n°2012-459 : Programme Pluriannuel d'Investissements - Actualisation**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissements 2010/2014 joint à la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.**

**Abstention de Mmes Curvale, Fenocchio, Ufferte et de MM. Hofer, Danjon et Barthélemy.**

**aff n°2012-460 : Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.**

**Abstention de Mmes Curvale, Fenocchio, Ufferte et de MM. Hofer, Danjon et Barthélemy.**

**aff n°2012-461 : Exercice 2013 – Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget du service des transports**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention maximum de 634 500 € du budget principal au budget du service des transports au titre de l'exercice 2013, en application de l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et compte tenu des contraintes de fonctionnement résultant des exigences du service public.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-462 : Mise en place et hébergement d'un environnement Numérique de Travail – attribution du marché**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec la société ATOS WORLDLINE, en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés publics.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-463 : Réseau Aquitain des Acheteurs publics et responsables – Adhésion de la Ville de Pessac**

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver les statuts de l'association des « Acheteurs Publics Responsables en Aquitaine »,
- d'approuver l'adhésion de la ville de Pessac à cette association,
- de verser une cotisation fixée à 1 500 € pour l'année 2013,
- de désigner Monsieur Maxime MOULINIER (titulaire) et Mme Sylvie FENOCCHIO (suppléant), comme représentant de la ville de Pessac à l'assemblée générale constitutive pour l'association des Acheteurs Publics Responsables en Aquitaine.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-464 : Contrat d'assurance SMACL « Responsabilités communales » - avenant**

n°2

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 fixant le montant de la régularisation 2011.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-465 : Rémunération des agents recenseurs – Tarif de la vacation 2013**

Le tarif de rémunération pour 2013 sera le suivant:

- 1,15 € pour les feuilles de logement
- 1,85 € pour les bulletins individuels

Ces agents amenés à se déplacer pour accomplir leurs fonctions percevront une indemnité de transport forfaitaire de 16,51 €, pour la durée de leur mission et suivront une formation rémunérée de 8h.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-466 : COS – Avenant à la convention du 27 février 2009 – Convention de mise à disposition d'un agent**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 27 février 2009
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'agent occupant cet emploi,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander le remboursement par le COS des salaires et cotisations sociales correspondant à la rémunération de l'agent mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-467 : Renouvellement de la convention financière de fourniture de gaz naturel avec Gaz de Bordeaux**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention financière avec Gaz de Bordeaux, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et à signer les contrats d'application relatifs à chaque point de comptage et d'estimation.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-468 : Parc de stationnement de Pessac-Centre – 1<sup>ère</sup> heure gratuite – Avenant n°2 à la convention avec PARCUB**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prolonger la durée de la convention PARCUB/Ville de Pessac relative à la gratuité partielle du stationnement horaire de 12 mois pour porter son terme au 31 décembre 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer à cet effet l'avenant n°2 à la convention PARCUB/Ville de Pessac,
- de dire que ces mesures prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## COMMUNICATION

Synthèse du rapport sur le service public de l'eau et de l'assainissement – exercice 2011

Synthèse du rapport sur le service public de la collecte et du traitement des déchets ménagers – exercice 2011

**La séance est levée à 23h00**